

(N° 10.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1875-1876.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1876.

*(Voir le N° 96, session 1874-1875, et le N° 22, session 1875-1876,
de la Chambre des Représentants.)*

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1876, est fixé à la somme de quarante un millions quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents francs, (41,099,800 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22 et 23.

ART. 3.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

(2)

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à disposer des excédants que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du Budget de son Département pour l'exercice 1876 (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être engagées ou effectuées jusqu'au 1^{er} avril 1877.

Bruxellès, le 8 décembre 1875.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) THIBAUT.

Les Secrétaires,
(Signé) PETY DE THOZÉE.
ED. WOUTERS..

Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1876.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	456,810 »
2	— des fonctionnaires et employés civils.	159,810 »	»	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers em- ployés au Département de la Guerre	16,000 »	»	
4	Matériel	50,000 »	»	
5	Dépôt de la Guerre	40,000 »	150,000 »	
	CHAPITRE II. ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général.	860,915 90	»	1,416,566 60
7	— — des provinces et des places.	299,452 50	»	
8	— du service de l'intendance	256,018 20	»	
	CHAPITRE III. SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé	290,503 90	»	1,000,503 90
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	582,500 »	»	
11	Service pharmaceutique	127,500 »	»	
	CHAPITRE IV. SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	13,527,845 66	»	24,178,035 31
13	— — de la cavalerie	5,700,157 88	35,521 50	
14	— — de l'artillerie	5,252,261 25	»	
15	— — du génie	1,200,772 58	»	
16	— — du bataillon d'administration	681,494 44	»	
	Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			
	CHAPITRE V. ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	245,600 »	»	284,500 »
18	Dépenses d'administration	57,700 »	3,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VI.			
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements. . .	60,975 »	5,400 »	1,082,555 »
20	Matériel de l'artillerie	1,016,180 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	1,530,000 »	»	1,530,000 »
	CHAPITRE VIII.			
	PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande	5,430,500 »	»	10,855,620 50
23	Fourrages en nature	5,539,784 50	5,746 20	
24	Casernement des hommes.	685,800 »	»	
25	Renouvellement de la buffeterie et du harnachement.	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour des officiers	100,000 »	»	
27	Transports généraux.	65,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde . . .	118,000 »	»	
29	Remonte.	812,790 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	158,700 »	»	188,700 »
31	Frais de représentation	30,000 »	»	
	CHAPITRE X.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours.	110,401 80	1,598 20	112,000 »
	CHAPITRE XI.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget . .	14,910 69	»	14,910 69
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET . . fr.	40,898,554 10	201,265 90	41,099,800 »